

Le Guide des déchèteries

LA DÉCHÈTERIE ?

MAINTENANT

J'AI TOUT COMPRIS !



Aimargues

Aubord

Beauvoisin

Le Cailar

Vauvert

UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES

à votre service

Déchèterie
présente



Ce guide

détaille les **conditions d'accès** aux différents sites pour les particuliers et les **modalités de valorisation des déchets**.

Sur place, les **agents de valorisation** des déchèteries vous conseillent pour déposer correctement vos déchets que vous aurez **préalablement triés**, aux emplacements correspondants



Une politique ambitieuse

pour réduire, collecter et traiter les déchets est engagée sur notre territoire. Parmi tous les services que la Communauté de communes de Petite Camargue propose, le **réseau des déchèteries est un maillon essentiel** pour participer à cet effort commun et atteindre les objectifs de tri. Ainsi, chaque usager peut se rendre sur n'importe quelle déchèterie du réseau communautaire.



Les missions des agents de déchèterie



Les agents de déchèterie assurent le bon fonctionnement du site, régulent l'affluence et font respecter son utilisation **conformément au règlement intérieur**.

Ils vous accueillent, vérifient votre droit d'accès ainsi que la nature des déchets que vous amenez, **qui doivent être pré-triés avant toute arrivée sur la déchèterie**.

Il est donc essentiel d'adopter **un comportement respectueux** à leur égard, **d'écouter leurs instructions** et de **suivre leurs indications**. Le respect, la courtoisie et la coopération de chacun permettent de garantir un environnement sûr, efficace et agréable pour tous.

Règlement
intérieur



Les objets suivants sont sujets à un **traitement spécifiques** avec des **filiales de collectes privées**. Vérifiez la liste des déchets/objets interdits :

- Ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets médicaux, carcasses de voitures, plastiques agricoles, amiantes, produits radioactifs, armes/munitions, explosifs pyrotechniques, pneus, bouteilles de gaz, extincteurs...

Le rôle des déchèteries

En complément des collectes en porte-à-porte, les déchèteries permettent :



Aux habitants de pouvoir se débarrasser de déchets **qui ne peuvent être pris en charge par la collecte traditionnelle**, comme les déchets encombrants, les déchets dangereux et les déchets inertes (gravats) ;



De protéger l'environnement **en limitant les dépôts sauvages** et en assurant un traitement conforme des déchets polluants ;



D'économiser les matières premières en **favorisant le recyclage et la valorisation** ;



De favoriser le **réemploi et la réutilisation** de certains objets.

UNE GESTION RESPONSABLE POUR PROTÉGER NOTRE TERRITOIRE



Limiter la pollution et garantir la sécurité

Les déchèteries permettent de **lutter contre les dépôts sauvages** et de **prendre en charge les déchets ménagers spéciaux** ou **non collectés** en porte-à-porte.

Elles assurent leur **évacuation** dans des **conditions adaptées** d'hygiène et de sécurité, protégeant ainsi les usagers, les agents et l'environnement.

Favoriser le recyclage & préserver les ressources

En déposant vos déchets dans les filières appropriées, vous contribuez à leur **recyclage** ou à leur **valorisation** dans les meilleures conditions techniques et économiques possibles.

Cette organisation permet de **préserver les ressources naturelles** et de **limiter** le recours à l'**enfouissement**.

Un engagement collectif

La gestion des déchets repose sur la **responsabilité de chacun**. En respectant les consignes de tri et les règles du site, chaque usager contribue à une organisation plus efficace, plus économique et plus respectueuse de l'environnement. **La qualité du tri conditionne la qualité du traitement.**



Respecter les règles pour une gestion équitable

Un tri **insuffisant** ou **incorrect** peut entraîner le **déclassement des déchets** et générer un **coût financier supplémentaire** pour la collectivité. Par ailleurs, le chiffonnage est strictement interdit : **tout déchet déposé devient propriété** de la Communauté de communes de Petite Camargue, et **toute récupération est assimilable à un vol** sur un bien public.

Sensibiliser et prévenir

La déchèterie s'inscrit dans une démarche de **respect de l'environnement**.

Elle participe à la **sensibilisation du public**, rappelle que le brûlage des déchets à l'air libre est interdit et **encourage la réduction des déchets** à la source **ainsi que le réemploi**, en lien avec le **Programme Local de Prévention des Déchets** de la Communauté de communes de Petite Camargue

DU DÉPÔT À LA VALORISATION DES DÉCHETS

Que deviennent-ils ?

MATIÈRES	VALORISATION
DÉCHETS VERTS	Compost
GRAVATS	<i>Valorisation matière</i>
BOIS	<i>Valorisation matière</i>
FERRAILLE	Valorisation matière
CARTON	Valorisation matière
DDM	Valorisation matière
D3E	Valorisation matière
REP BOIS	Valorisation matière
REP ECO MOBILIER	Valorisation matière
PLACO	Valorisation matière
TEXTILE	Valorisation matière
VERRE	Valorisation matière
ENFOUISSEMENT	/

Je vois, j'ai tout compris !

LES TYPES DE DÉCHETS

Explications



Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

sont démontés puis recyclés pour récupérer des matériaux comme les **métaux**, le plastique ou les composants électroniques. Ces matières servent ensuite à fabriquer de nouveaux appareils, des **câbles** ou des **batteries**.

Le carton

est recyclé pour produire de **nouveaux emballages**, des **cartons ondulés** ou des **matériaux de calage** pour protéger les colis.

Les textiles

sont triés et recyclés pour récupérer les fibres. Elles permettent ensuite de confectionner de **nouveaux vêtements**, des **chiffons d'essuyage** industriels ou des **matériaux isolants** pour le bâtiment

Le placo et le plâtre

sont recyclés pour en extraire le **gypse**, une matière minérale réutilisée pour fabriquer de nouvelles **plaques de plâtre**, des **enduits** ou certains types de **ciment**.

La ferraille

est un déchet entièrement recyclable. Une fois collectée, elle est fondue et transformée pour fabriquer de nouveaux objets en métal, comme des **pièces automobiles**, des **barres d'acier** ou des **structures métalliques**. On parle alors de **valorisation matière**.

Les DDM (Déchets Dangereux Ménagers)

sont pris en charge par des filières spécialisées. Ils sont soit traités pour neutraliser leur toxicité, soit recyclés pour récupérer certaines matières (solvants, composants chimiques, huiles...), utilisées ensuite pour fabriquer de nouvelles **peintures**, des **carburants industriels** ou des **solvants régénérés**.

Les déchets de la filière REP Bois

(Responsabilité Élargie du Producteur) sont recyclés dans un circuit encadré par l'État. Ils permettent de produire des **panneaux isolants**, des **granulés** de chauffage, des **copeaux** pour le paillage, etc. La filière développe également des solutions de **réemploi et de réutilisation**, en récupérant lorsque c'est possible des pièces ou éléments en bon état pour les remettre en circulation, notamment le bois massif. Cette filière encadrée se distingue du traitement du bois brut, qui peut être recyclé librement hors filière et sans obligation de réemploi.



LES TYPES DE DÉCHETS

Explications



Le mobilier collecté via la REP Éco-Mobilier

est démonté et recyclé pour récupérer les matières premières : bois, métal, plastiques, mousses ou tissus. Ces matériaux servent ensuite à fabriquer de nouveaux **meubles** ou du **mobilier urbain**, au lieu d'être éliminés.

Le bois brut

est valorisé en étant réutilisé, recyclé ou transformé en **paillettes**, qui servent à créer de nouvelles **palettes**, du **mobilier** ou à **alimenter des chaudières biomasse** pour produire de l'énergie.

L'enfouissement

L'enfouissement n'est pas une forme de valorisation. Les déchets y sont simplement enterrés et ne sont pas recyclés, contrairement aux matières valorisables qui peuvent être réintroduites dans un cycle de production. Il s'agit également de la solution la plus coûteuse, en raison des frais liés au transport, au traitement, au contrôle des sites, à la gestion environnementale et au suivi sur le long terme. L'enfouissement présente aussi un **impact environnemental important** : occupation des sols, risques de pollution des eaux souterraines, émissions de gaz à effet de serre (méthane) et perte de matières premières recyclables. La benne "enfouissement" doit donc être **utilisée uniquement en dernier recours**, lorsque les déchets ne sont ni recyclables, ni valorisables, ni traitables dans une autre filière.

Les déchets verts

(tontes, feuilles, branches...) sont valorisés en étant transformés en **compost** ou en **paillage**. Le compost obtenu est une matière naturelle riche en nutriments, utilisée pour fertiliser les sols et favoriser la croissance des plantes.

Les gravats

(béton, briques, tuiles...) sont triés, concassés puis recyclés en **granulats**. Ces matériaux servent notamment à fabriquer des routes, des chemins, des remblais ou des fondations de bâtiments.

Le verre

est un matériau recyclable à l'infini. Une fois trié et fondu, il sert à fabriquer de nouvelles **bouteilles**, des **bocaux**, de la **laine de verre** ou certains **matériaux isolants**.



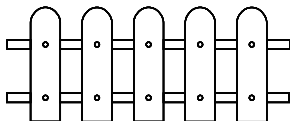
OUI



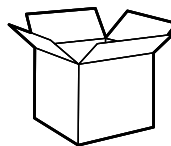
Ces déchets sont acceptés en déchèteries
s'ils sont triés et pas mélangés.



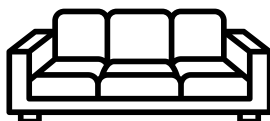
Bois bruts



Bois transformés



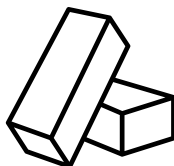
Cartons



Éco mobiliers



Ferrailles



Gravats



Plâtres



Déchets végétaux

La déchèterie

en quelques mots :



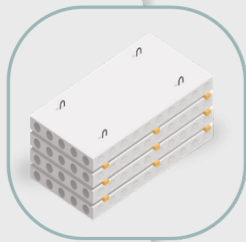
La déchèterie est un **espace aménagé, clôturé et surveillé**, accessible aux usagers autorisés. Elle permet de **déposer les déchets qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères** en raison de leur volume, de leur quantité ou de leur nature, conformément aux règles de collecte en vigueur. Sur place, les déchets doivent être **triés** et **déposés** dans les **contenants adaptés** afin de favoriser leur recyclage et leur valorisation. **Merci de respecter la signalisation installée** sur le site et de suivre les consignes données par l'agent de déchèterie.

Consultez ci-après les panneaux applicables sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

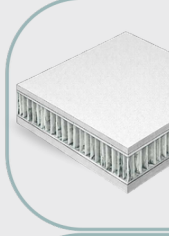
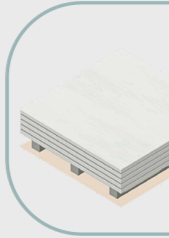
EXPLICATION DES BENNES

PLÂTRES

1



Plaques ou carreaux de plâtre avec/sans isolant PSE (Laine de verre/roche Polystyrène Mousse Polyuréthane)



Produits moulés en plâtre

Cloisons alvéolaires

Dalles de plafond en plâtre



PLÂTRES

Interdit :
Gravats, Plastique,
Sacs de plâtre,
Rails, Câbles

REP BOIS «TRANSFORMÉ»

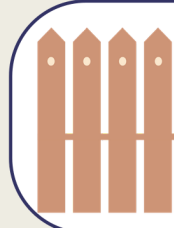
2



Mobilier en bois
Plancher
Parquet



Panneaux de cloison



Articles de bricolage



Jouets en bois



Volets
Porte-fenêtre sans vitres



ÉCO BOIS

Interdit :
Palettes, Cagettes, Planches,
Mobilier en plastique, Objets multimatériaux

EXPLICATION DES BENNES

CARTONS



Cartons
propres
pliés et
aplatis



CARTONS

Interdit :
Plastiques, papiers,
papiers bulles, cerflex,
cerclages et
polystyrènes

GRAVATS



Parpaings

Carrelage

Vaisselle
céramique



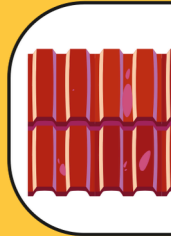
Éléments
sanitaires
céramiques

Tuiles



Briques

Béton
ferraillé et
cellulaire



GRAVATS

Interdit :
Sac de ciment/plâtre, laine
de verre/roche, goudron,
amiante, terre végétale,
placo et joints, tuyau

EXPLICATION DES BENNES

DÉCHETS VÉGÉTAUX



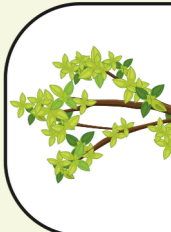
Résidus
d'élagage



Tonte de
pelouse



Branches
avec
ou sans
feuillage
diamètre
<25 cm



Feuilles
mortes



Interdit :

Souche d'arbre, déchets
alimentaires, tronc d'arbre,
grillage, sac plastique,
briques, argile, terre,
pot, cendre.

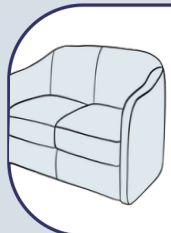


DÉCHETS VÉGÉTAUX

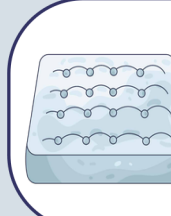
REP ÉCO MOBILIER



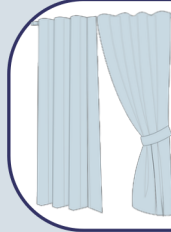
Canapé
Fauteuil



Matelas
Literie
Sommier



Rideaux
Coussins
Tapis
Moquette



Mobilier en
plastique



Jouets de
> 80cm

Article de
bricolage et
de jardin en
plastique

Interdit :

Mobiliers bois,
métaux.



ÉCO MOBILIER

EXPLICATION DES BENNES

FERRAILLES



Vélos

Trottinettes

Pièces
mécaniques

Jantes
sans pneus

Ustensiles
de cuisine
en métal

Clôtures

Tôles

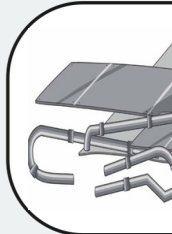
Barres
métalliques

Grillages
sans
végétaux

Bardages

Zinguerie

Cuivre



FERRAILLES

Interdit :

*Cumulus, produits dangereux,
bouteilles de gaz, protoxyde
d'azote, mobilier métallique
et appareils ménagers*

BOIS BRUT



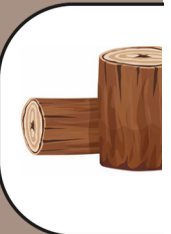
Bois de
coffrage

Souches
Troncs >25
cm

Palettes
Cagettes
osier/
bambou

Dalles de
fibre de
bois
Planches
Madriers

Lambris
/parquet



BOIS BRUT

Interdit :

*Mobilier, articles de
bricolage, jeux, jouets,
branches*

EXPLICATION DES BENNES

L'enfouissement des déchets : un dernier recours

L'enfouissement consiste à stocker les déchets qui ne peuvent être ni recyclés ni valorisés. S'il permet de traiter une partie de nos déchets, il reste une solution ultime. Chaque tonne enfouie représente un impact sur l'environnement et une ressource perdue. Limiter l'enfouissement, c'est réduire la pollution, préserver les sols et économiser les matières premières.

Trier pour préserver nos ressources

En orientant vos déchets vers les filières adaptées, vous permettez leur recyclage ou leur valorisation dans les meilleures conditions techniques. Un tri rigoureux réduit la part de déchets destinée à l'enfouissement et favorise la transformation des matériaux en nouvelles ressources.

Recycler, c'est limiter l'extraction de matières premières. Réemployer, c'est prolonger la durée de vie des objets et éviter la production de biens neufs.

Par ces gestes simples, chacun participe à une gestion plus responsable des déchets et à la préservation durable de notre territoire.

Une démarche collective sur le territoire

La réduction de l'enfouissement s'inscrit dans le Programme Local de Prévention des Déchets porté par la Communauté de communes de Petite Camargue. Cette démarche encourage la réduction des déchets à la source, le réemploi et l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.

La déchèterie n'est pas seulement un lieu de dépôt : c'est un outil au service de la protection durable de nos terres.

*Moins nous enfouissons,
plus nous préservons
durablement notre territoire.*

ENFOUISSEMENT



Menuiseries
bois/aluminium
avec vitre
cassée



Vaisselle
et verres
industriels
transparents



Pare-brise
Miroirs

Isolants
Joints

Dalles plafond

Sacs de
ciment et
de plâtre

Goudron
Tapisserie

Polystyrène

Laine de verre
et de roche

Tubes PVC

Pots horticoles



Interdit :

*Moquettes, Vêtements, Plastiques
agricoles, Eco mobilier, Bois «
transformé », Ferrailles, Déchets
végétaux, Gravats, Cartons, Bois brut*



ENFOUISSEMENT

AUTRES BENNES - BON À SAVOIR

Déchets dangereux

Peinture, solvant, aérosol...

Interdit : Produits radioactifs, médicaments.

Déchets Équipements Électriques Électroniques (D3E)

Appareils ménagers, jouets...

Interdit : Appareils thermiques.

Colonne textile

Vêtements et chaussures en sac.

Colonne verre

Bouteilles et bocaux.

Interdit : Vaisselles, aquarium.

Bac de tri

Emballage en cartons, plastiques, fer.

Article de Sport et de Loisirs (ASL)

Articles de - de 80cm (raquette, ballon, rollers...).

Jeux et Jouets (JJ)

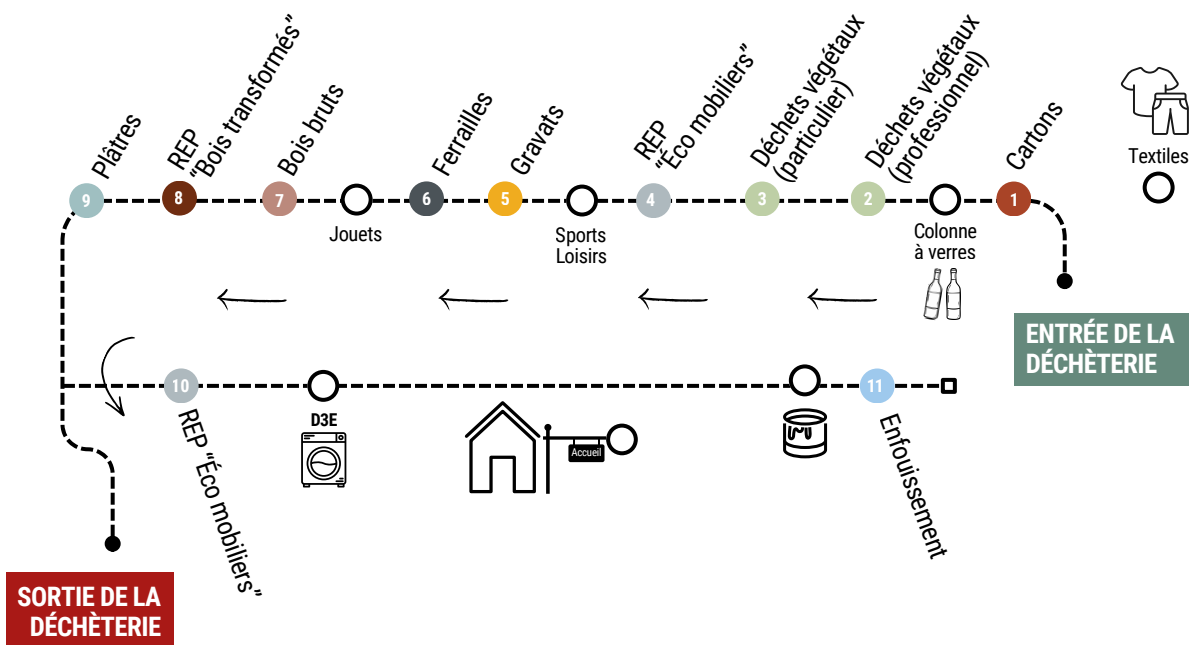
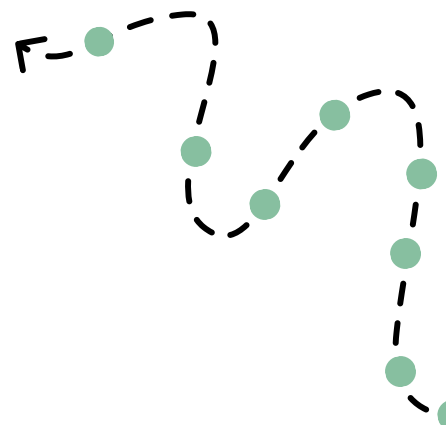
Articles de - de 80cm.



DÉPOSEZ VOS DÉCHETS EN TOUTE SIMPLICITÉ

Déchèterie de Aimargues

Pour un parcours plus fluide et rapide, pensez à trier et charger vos déchets dans votre véhicule selon l'ordre des bennes, puis suivez le circuit indiqué sur le site.



Infos pratiques

Ouverte du mardi au samedi

Horaires : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Horaires d'été : 7h00 - 14h00

Fermée les jours fériés.

📍 Route du Pont de L'Hôpital, 30470 Aimargues

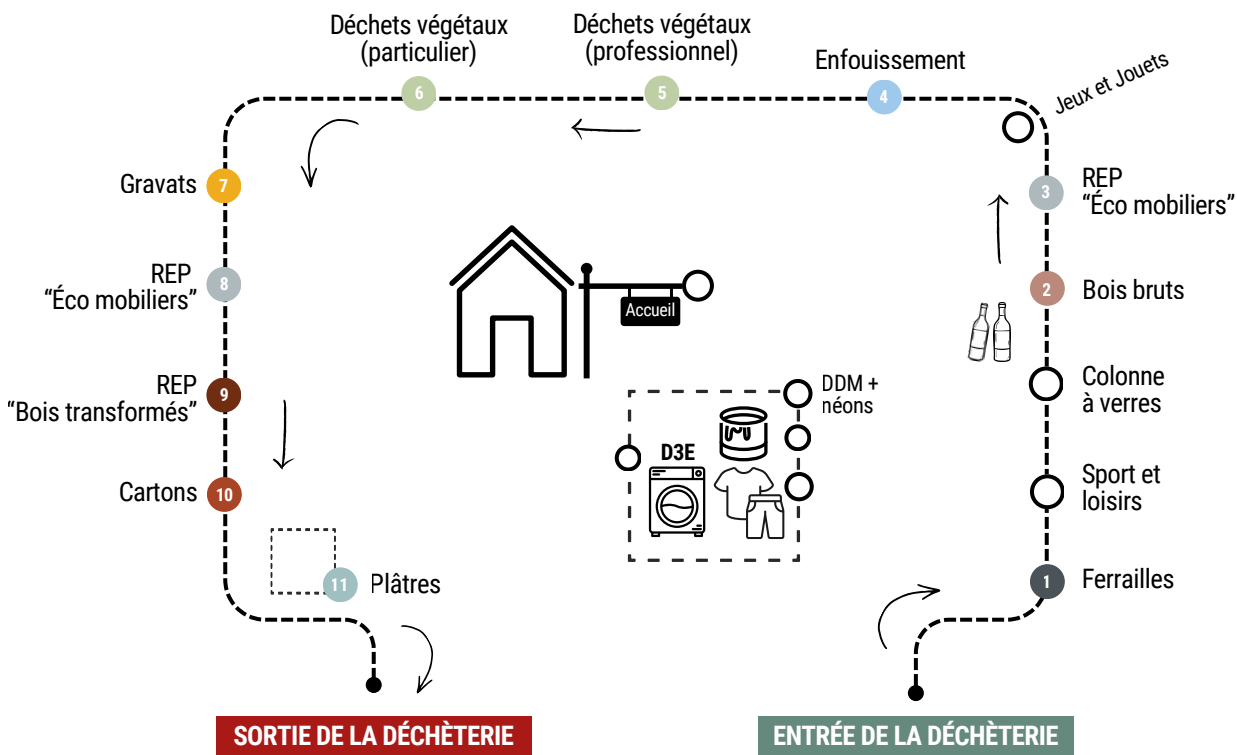
☎ **Téléphone** : 04.66.54.19.98



DÉPOSEZ VOS DÉCHETS EN TOUTE SIMPLICITÉ

Déchèterie de Beauvoisin

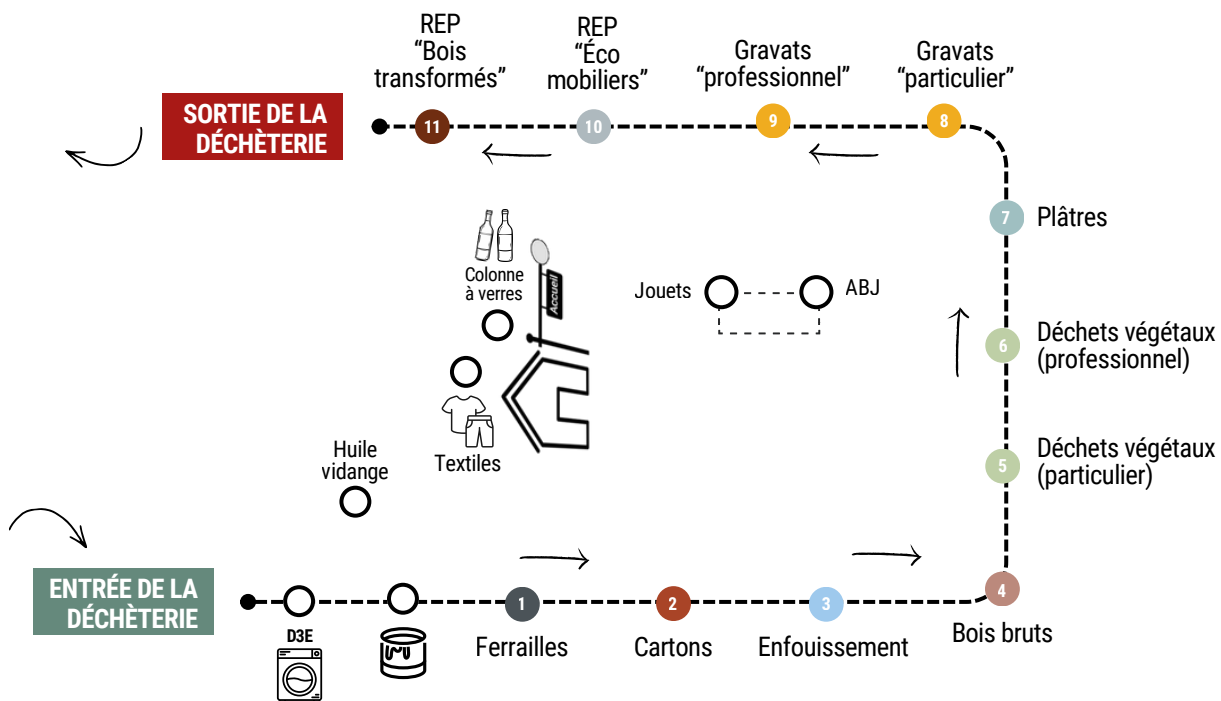
Pour un parcours plus fluide et rapide, pensez à trier et charger vos déchets dans votre véhicule selon l'ordre des bennes, puis suivez le circuit indiqué sur le site.



DÉPOSEZ VOS DÉCHETS EN TOUTE SIMPLICITÉ

Déchèterie de Le Cailar

Pour un parcours plus fluide et rapide, pensez à trier et charger vos déchets dans votre véhicule selon l'ordre des bennes, puis suivez le circuit indiqué sur le site.



Infos pratiques

Ouverte du mardi au samedi
Horaires : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Horaires d'été : 7h00 - 14h00

Fermée les jours fériés.

📍 Route du Pont des Tourradons, 30740 Le Cailar

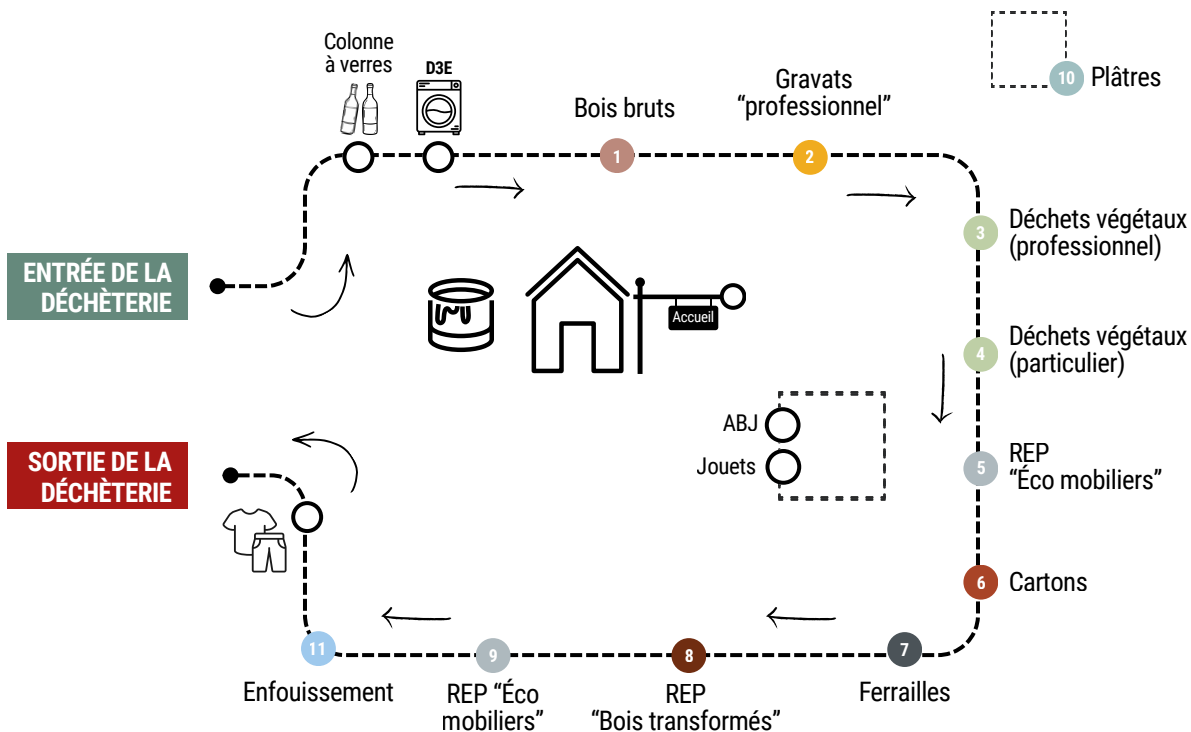
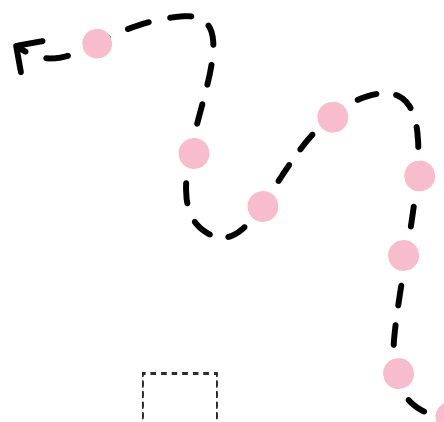
☎ Téléphone : 04.66.88.56.97



DÉPOSEZ VOS DÉCHETS EN TOUTE SIMPLICITÉ

Déchèterie de Vauvert

Pour un parcours plus fluide et rapide, pensez à trier et charger vos déchets dans votre véhicule selon l'ordre des bennes, puis suivez le circuit indiqué sur le site.



Infos pratiques

Ouverte du lundi au samedi

Horaires : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Horaires d'été : 7h00 - 14h00

Fermée les jours fériés.

📍 Lieu-dit le Fiaou - Zone Industrielle, 30600 Vauvert

☎ Téléphone : 04.66.88.32.26



LES DÉMARCHES POUR LA DÉLIVRANCE

d'un droit d'accès

QR CODE POUR LES PROFESSIONNELS :

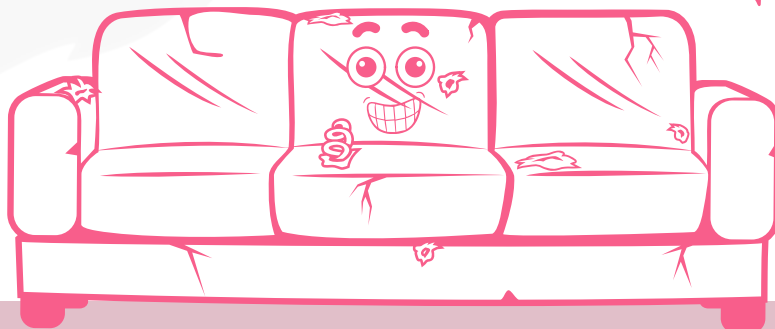
Les usagers professionnels doivent effectuer leur demande sur le site de la collectivité (**onglet déchèterie « je suis un professionnel »**) et joindre un relevé Kbis ou extrait du répertoire des métiers, d'un justificatif de domiciliation de l'entreprise et d'une copie du certificat d'immatriculation du véhicule auquel sera rattaché le badge. Il est possible pour un même professionnel d'utiliser ce badge pour accéder à la déchèterie avec d'autres véhicules si leur PTAC est inférieur à 3,5t et autorisés par le présent règlement. Une fois son droit accès créer, il doit alimenter son compte au moyen de sa carte bancaire.

QR CODE POUR LES PARTICULIERS :

Les usagers particuliers doivent effectuer leur demande sur le site internet de la collectivité (**onglet déchèterie « je suis un particulier »**) et joindre un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (factures téléphone, internet, eau, électricité, taxe d'habitation, quittance de loyer) ainsi qu'un certificat d'immatriculation du véhicule utilisé pour se rendre en déchèterie. La taxe foncière n'est pas acceptée comme un justificatif de domicile.

**BADGE EN POCHE,
BENNE EN APPROCHE.**

*FRANCHEMENT,
ÇA EN VAUT
LA BENNE !*



SCANNEZ-MOI !

pour accéder au site
web de la CCPC



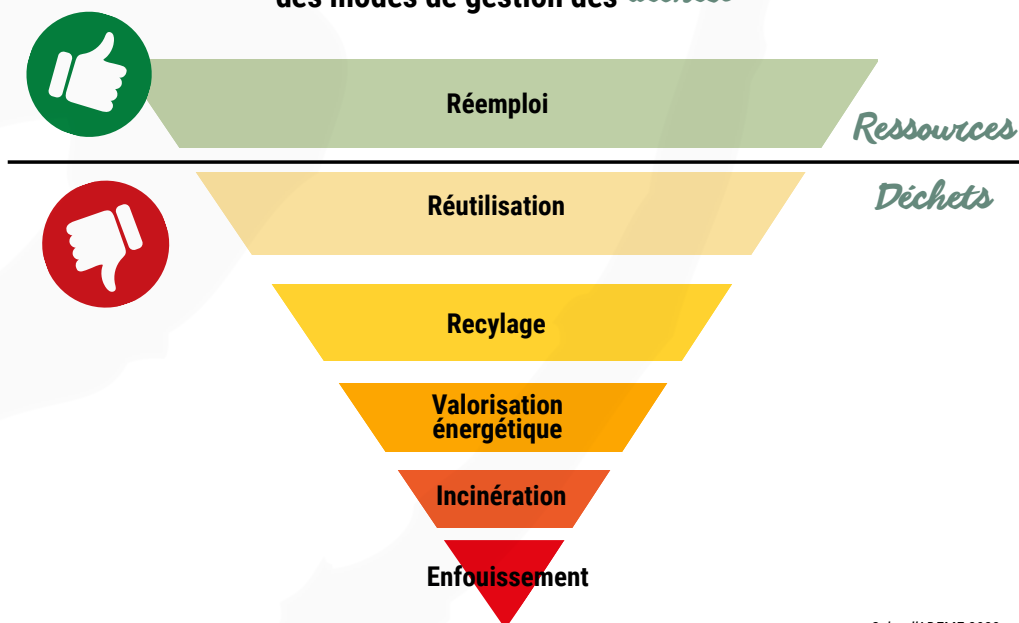
VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Contactez-nous !

environnement@cc-petitecamargue.fr

Tél. : 04-66-51-19-21

Pyramide de *priorisation* des modes de gestion des *déchets*



Selon l'ADEME 2023

REJOIGNEZ-NOUS !





Communauté de Communes
de Petite Camargue



@ccpetitecamargue



Communauté de Communes
de Petite Camargue